

PORTANT TARIFICATION DE ALGOTEL 2027

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°20260626_09 du 26 juin 2026 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification de la conférence ALGOTEL 2027 (CHAMBON SUR LAC - 31/05/2027 au 04/06/2027) organisée par le laboratoire de recherche LIMOS, est fixée comme suit :

	Inscription anticipée HT	Inscription anticipée TTC	Inscription tardive HT	Inscription tardive TTC
ETUDIANT	568,18	625	659,09	725
PLEIN TARIF	681,81	750	681,81	750

AlgoTel est l'occasion de réunir chaque année toute la communauté universitaire et industrielle souhaitant partager ses compétences et ses résultats récents en algorithmique et optimisation appliquée aux problèmes des télécommunications.

L'objectif d'AlgoTel est de permettre la diffusion de travaux récents traitant de la résolution de problèmes fondamentaux provenant du monde des réseaux, des télécommunications et des données distribuées au moyen de techniques algorithmiques sophistiquées.

Voici le lien de la dernière édition : <https://algotel-cores26.sciencesconf.org/>

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 24 septembre 2026